

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 17 janvier 2014

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 28 novembre 2008 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.

Du 29 octobre 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 28 novembre 2008 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.

Du 29 octobre 2013

NOR D E F H 1 3 2 6 1 0 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 28 novembre 2008 (JO n° 287 du 10 décembre 2008 ; texte n° 28 signalé au BOC 3/2009 ; BOEM 300.3.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 263 du 13 novembre 2013, texte n° 8 ; signalé au BOC 3/2014.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires commissionnés, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2008 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2008 susvisé, après les mots : « guide de haute montagne », sont insérés les mots : « piroguier-éclairé ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. FEYTIS.